**Une clause d’insertion sociale dans les marchés**

Pour la première fois dans le cadre d’un appel d’offres passé par une entreprise privée, EDF a inscrit une clause

d’insertion sociale. En effet, jusqu’à présent, la clause d'insertion est un outil mis en place dans les marchés

publics pour favoriser l'accès à l'emploi.

Par cette clause, **EDF exige de la part des entreprises retenues que 5% de la main d’oeuvre soit du**

**personnel en insertion sociale** (chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, jeunes sans qualification,

allocataires de minima sociaux,…). Cette mesure représente la création et l’embauche de six à sept emplois à

temps plein de personnel en insertion sociale pendant 5 ans, personnes issues du territoire où se déroule le

chantier.